



Votre caisse  
de retraite

CAISSE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES OFFICIERS MINISTÉRIELS, DES OFFICIERS PUBLICS ET DES COMPAGNIES JUDICIAIRES

---

## **La CAVOM : enfin une caisse de retraite sur de bons rails**

Avec une taille réduite, une démographie en berne, l'appartenance à un groupe de caisses flageolant, que va devenir la CAVOM ?

La question est légitime, mais une réponse s'impose aujourd'hui : la CAVOM est sur de bons rails.

### **L'avenir du régime de retraite complémentaire assuré**

Le Conseil d'administration de la CAVOM a voté une réforme qui assure l'avenir et l'indépendance du régime complémentaire jusqu'à la fin du présent siècle.

Cette réforme a été jugée préférable à une fusion avec la CIPAV, un temps étudiée, qui aurait abouti pour les adhérents de la CAVOM à une perte de 30 % de leurs droits acquis, sans que l'avenir du régime soit assuré au-delà des années 2040.

La réforme du régime complémentaire de la CAVOM a pour effet d'assurer un meilleur taux de remplacement aux revenus élevés tout en diminuant le poids des cotisations pour les revenus moyens.

S'agissant du risque démographique que représenterait le développement du salariat, le Conseil d'administration de la CAVOM a su se faire entendre par le Parlement qui, dans le cadre de la loi Macron, a institué une cotisation obligatoire à la CAVOM des professionnels salariés.

### **Une garantie prévoyance renforcée**

Le régime invalidité-décès est amélioré avec moins de classes de cotisation mais un niveau maximum de garantie réévalué.

La réforme va ainsi permettre à ceux qui le souhaitent de bénéficier d'une couverture de prévoyance renforcée.

### **Un nouveau cadre de gestion**

Depuis plus de 50 ans, la gestion de la CAVOM était mutualisée avec d'autres caisses de retraite au sein du Groupe Berri, auquel la CAVOM a toujours marqué son attachement.

Cependant, certaines caisses, comme la CAVEC, ont voulu prendre leur indépendance, ce qui va provoquer la fin du Groupe Berri.

Une gestion totalement autonome n'est pas concevable pour la CAVOM, compte tenu de sa taille réduite et d'obligations de gestion en hausse, du fait notamment de nouvelles contraintes imposées par les pouvoirs publics.



Votre caisse  
de retraite

CAISSE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES OFFICIERS MINISTÉRIELS, DES OFFICIERS PUBLICS ET DES COMPAGNIES JUDICIAIRES

---

La CAVOM doit donc continuer à mutualiser le plus largement possible le coût de son fonctionnement au quotidien, tout en conservant son directeur et des services dédiés.

Pour permettre cette mutualisation plusieurs solutions sont possibles ; des contacts ont été pris et des études sont en cours ; une orientation sera choisie fin 2015.

Une fois déterminé, le nouveau cadre de gestion ne se mettra pas en place en un jour.

Dans l'attente, et pour une durée maximale de deux ans, la CAVOM demeurera, avec la CIPAV, au sein de l'association groupe Berri (comme les statuts de cette association le prévoient).

La continuité du service aux adhérents sera ainsi assurée.

**En résumé, les dispositions prises ces dernières années par le Conseil d'administration de la CAVOM permettent d'assurer aux adhérents de la caisse que leurs droits seront préservés et que le service qui leur est dû sera maintenu : la CAVOM est bien sur de bons rails.**

*Décembre 2015.*